

# PROCÈS-VERBAL

Assemblée générale ordinaire  
18 mars 2023  
ESS'pace, Paris



## PRESENCE DES REPRESENTANT.E.S A L'ASSEMBLEE GENERALE – VOIX DELIBERATRICES

### Membres affiliés - collège I

N°	Membre	Représentant	Fonction	Voix
7701	A.S. CHELLES ET CHEMINOTS	Jacques GUYARD	Mandataire (trésorier)	3
7702	BASE CK DE VERDELOT	François PROFIT	Président	2
7703	CLUB SPORTIF DE MEAUX	Tanguy DREVET	Mandataire (membre du bureau)	2
7704	C.K. ST GERMAIN / MORIN	David LLOANCY	Président	1
7705	TORCY CANOË KAYAK	Ganny DINALLY	Président	5
7707	ÉTOILE SPORTIVE DAMMARIE	Mathieu RAFFONE	Président	1
7719	CANOË KAYAK CLUB DES MEULIÈRES	Daniel BERTHAULT	Président	2
7723	MARNE ET GONDOIRE CANOË KAYAK	Pascal HUGER	Mandataire (trésorier)	2
7763	KAYAK ALTERNATIF DE VAIRES-SUR-MARNE	Olivier DEICHELBOHRER	Président	1
7802	AMICALE SPORTIVE BONNIÈRES ET ENVIRONS	Gilbert BLOUIN	Président	1
7804	CLUB CANOË KAYAK VERSAILLES	Marie-Pierre JACQUEMOT	Président	2
7807	CLUB DES RAGONDINS	Gwendal GREGAM	Président	3
7808	CANOË KAYAK TRAPPES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES	Stephan BOUGEARD	Président	4
9101	A.S. CORBEIL-ESSONNES CK	Patricia SILVA	Présidente	4
9102	P.S.U.C. CK ORSAY (ASFLO)	Jean-François JARNO	Président	3
9104	KAYAK ÉPINAY CLUB	Bruno DETAÏN	Mandataire (trésorier)	2
9202	BAC CK SÈVRES ISSY	Bastien COIGNON	Mandataire (trésorier)	7
9206	ARC DE SEINE KAYAK	Thierry CHAPUIS	Président	6
9301	C.K.C. MONTREUIL	Mickaël BOURENNANE	Président	1
9302	NOSYKA	Laurent BES	Président	3
9311	OURCQ CAN'OHÉ CLUB SEVRANAIS	Pascal MAUNY	Président	3
9402	CANOË KAYAK CLUB FRANCE	Laurent CARDON	Mandataire (Vice-président)	5
9404	JOINVILLE EAU VIVE	Georges LE PALLEC	Président	5
9405	S.N.T.M. SAINT-MAUR	Béatrice LUCET	Président	5
9406	UNION SPORTIVE DE CRÉTEIL	Eliane DEBUSNE	Mandataire (membre du bureau)	5
9410	EFFORT ET JOIE CACHAN	Youenn TRAVERT	Président	1
9414	FEILONG DRAGON BOAT FRANCE	Christian PENG	Mandataire (secrétaire)	1
9407	RED STAR CLUB CHAMPIGNY	Sandrine ARNAL	Mandataire (licenciée du Club)	6
<b>Total des membres affiliés : 29</b>			<b>Total des voix : 86</b>	

### Membres agréés type A – collège II

N°	Membre	Représentant	Fonction	Voix
	Aucun			

### Membres agréés type B – collège III

N°	Membre	Représentant	Fonction	Voix
7762	NAUTISME EN ÎLE-DE-FRANCE	Eric POULHE	Président	1
<b>Total des membres agréés type B : 1</b>			<b>Total des voix : 1</b>	

## QUORUM

	Structures	Voix
Total des représentant.e.s convoqué.e.s (collèges I, II, et III)	53	132
Quorum (un quart des membres, représentant la moitié des voix)	13	66
<b>Total des représentant.e.s présent.e.s (collèges I, II, et III)</b>	<b>30</b>	<b>87</b>

⇒ **Quorum atteint**

## PRESENCE DES MEMBRES INVITE.E.S - VOIX CONSULTATIVES

Prénom Nom	Structure	Fonction
Isabelle BRIOIS	COMITÉ ÎLE-DE-FRANCE DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE	Trésorière adjointe du Comité
Alain BRUCHER	RED STAR CLUB CHAMPIGNY	Entraîneur du Club
Aloïs BRUCHER	RED STAR CLUB CHAMPIGNY	Athlète
Emmanuel BRUGVIN	COMITÉ ÎLE-DE-FRANCE DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE	Conseiller technique sportif
Gianni CAPPAL	FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE	Directeur technique national adjoint
Joël DUGAY	COMITÉ ÎLE-DE-FRANCE DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE	Président de la commission Mer
Béranger DOULLE	COMITÉ DÉPARTEMENTAL CANOË KAYAK DE SEINE-SAINT-DENIS	Membre du bureau
François FAUVEL	NAUTISME EN ÎLE-DE-FRANCE	Directeur
Eric FEUILLARD	COMITÉ ÎLE-DE-FRANCE DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE	Président de la commission Eau calme
Florance GORET	COMITÉ ÎLE-DE-FRANCE DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE	Vice-présidente du Comité
Camille HUREZ	COMITÉ ÎLE-DE-FRANCE DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE	Agent de développement
Michel JOMIN	COMITÉ ÎLE-DE-FRANCE DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE	Membre élu du conseil d'administration, président honoraire du Comité
Matthieu LAUBERTON	COMITÉ ÎLE-DE-FRANCE DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE	Président de la commission Jeunes
Loïc LE BACCON	COMITÉ ÎLE-DE-FRANCE DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE	Trésorier du Comité
Gilles MARIE	FRANCE AUDIT CONSEIL	Commissaire aux comptes
Claire MOAL	COMITÉ ÎLE-DE-FRANCE DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE	Conseillère technique sportive
Cyril NIVEL	COMITÉ D'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES PARIS 2024	Canoë & Para Canoe Sport Manager
Damien PAILOT	EFFORT ET JOIE CACHAN	Secrétaire
Francis POULAIN	COMITÉ ÎLE-DE-FRANCE DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE	Vice-président du Comité
Marc SALIBA	COMITÉ ÎLE-DE-FRANCE DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE	Membre élu du conseil d'administration
Eleni TSIOLI VASSILIADIS	COMITÉ ÎLE-DE-FRANCE DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE	Attachée de direction
Gauthier VANDEN ABEELE	COMITÉ ÎLE-DE-FRANCE DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE	Agent de développement

## MEMBRES INVITE.E.S EXCUSE.E.S

Prénom Nom	Structure	Fonction
Évelyne CIRIEGI	COMITÉ RÉGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF ÎLE-DE-FRANCE	Présidente
Stéphane DABLIN	COMITÉ ÎLE-DE-FRANCE DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE	Membre du conseil d'administration
Stéphane DROUET	COMITÉ ÎLE-DE-FRANCE DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE	Membre du conseil d'administration
François DURAND	COMITÉ ÎLE-DE-FRANCE DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE	Vice-président
Sébastien GAILLARD	COMITÉ ÎLE-DE-FRANCE DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE	Membre du conseil d'administration
Philippe GRIPPON	COMITÉ ÎLE-DE-FRANCE DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE	Membre du conseil d'administration
Denise HUET	COMITÉ ÎLE-DE-FRANCE DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE	Membre élue
Michel JOLY	COMITÉ DÉPARTEMENTAL CANOË KAYAK DE SEINE-SAINT-DENIS	Président
Patrick KARAM	CONSEIL RÉGIONAL ÎLE-DE-FRANCE	Vice-Président chargé des sports, des loisirs, de la jeunesse, de la citoyenneté et de la vie associative
Mathias PRIAMI	COMITÉ DÉPARTEMENTAL CANOE KAYAK DE PARIS	Président
Eric QUENAULT	DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADÉMIQUE À LA JEUNESSE, À L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS	Délégué régional académique
Claude ROSE	COMITÉ DÉPARTEMENTAL CANOË KAYAK DE L'ESSONNE	Président
Ludovic ROYÉ	FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE	Directeur technique national, Directeur général
Sophie ROYÉ	COMITÉ ÎLE-DE-FRANCE DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE	Présidente de la commission Slalom
Jérémy SOULA	COMITÉ ÎLE-DE-FRANCE DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE	Président de la commission Kayak Polo
Didier VIVIEN	COMITÉ ÎLE-DE-FRANCE DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE	Membre d'honneur du Comité

## OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Eric Poulhe, président du Comité, salue et remercie l'ensemble des participant.e.s de leur présence : les représentant.e.s des structures, les président.e.s des comités départementaux, les membres du bureau exécutif et du conseil d'administration, les président.e.s des commissions, les membres honoraires du Comité, l'équipe technique régionale.

Il cite les deux nouvelles structures affiliées en 2022 :

- Feilong Dragon Boat France, membre affilié, représenté par son secrétaire général Christian Peng,
- Apikopa, membre agréé Collège II de type A, dont la représentante légale, Sabine Pinson, est excusée de son absence.

Eric Poulhe souhaite la bienvenue à l'Association de la jeunesse sportive courneuvienne, structure affiliée en 2023, et son président Denis Marrocos, ainsi que François Fauvel, nouveau directeur du Nautisme en Île-de-France, membre agréé de type B.

Il présente les excuses des invité.e.s absent.e.s : Évelyne Ciriegi, présidente du Comité régional Olympique et sportif Île-de-France, Patrick Karam, vice-président chargé des sports, des loisirs, de la jeunesse, de la citoyenneté et de la vie associative du Conseil régional Île-de-France, Eric Quenault, délégué régional académique de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, Didier Vivien, membre d'honneur du Comité, Ludovic Royé, directeur technique national de la Fédération française de canoë kayak et des sports de pagaie.

Il rappelle que les documents constitutifs et le rapport financier ont été envoyés aux représentant.e.s de l'assemblée le 2 et 7 mars 2023 et que le commissaire aux comptes, Gilles Marie, présentera également son rapport à l'assemblée.

Il indique le nombre de structures affiliées et agréées qui composent les différents collèges : 51 membres affiliés pour le collège I, 1 membre agréé de type A pour le collège II, et 1 membres agréés de type B pour le collège III, représentant un total de 132 voix.

Le relevé de présences comptabilise la participation de 30 membres, affiliés et agréés, représentant 87 voix.

Les conditions de respect du quorum étant remplies, le quart des membres (13) et la moitié des voix (66), Eric Poulhe ouvre l'assemblée générale ordinaire à 10 heures.

Il propose de procéder aux votes à main levée et passe la parole à Georges Le Pallec, secrétaire du Comité, qui remercie à son tour les participant.e.s avant de présenter l'ordre du jour. Il rappelle que l'assemblée est un lieu d'échanges conviviaux et poursuit avec la présentation et le vote des résolutions.

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU SAMEDI 19 MARS 2022

Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du samedi 19 mars 2022 sur la mise en conformité des statuts et du règlement intérieur du Comité ne fait pas objet de lecture, car les structures ont toutes pris connaissance des éléments.

En absence de remarque et de question de l'assemblée, Georges Le Pallec procède au vote à main levée.

### Résolution 1

Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du samedi 19 mars 2022

- Votes : 87 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre

⇒ **Approbation du procès-verbal à l'unanimité**

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU SAMEDI 19 MARS 2022

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du samedi 19 mars 2022 ne fait pas l'objet de lecture, les structures ayant eu connaissance du document au préalable.

En absence de remarque et de question de l'assemblée, Georges Le Pallec procède au vote à main levée.

### Résolution 2

Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du samedi 19 mars 2022

- Votes : 87 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre

⇒ **Approbation du procès-verbal à l'unanimité**

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 26 JANVIER 2023

Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du jeudi 26 janvier 2023 sur le projet de développement ne fait pas l'objet de lecture, les structures ayant eu connaissance du document au préalable.

En absence de remarque et de question de l'assemblée, Georges Le Pallec procède au vote à main levée.

### Résolution 3

Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du samedi 19 mars 2022

- Votes : 87 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre

⇒ **Approbation du procès-verbal à l'unanimité**

## RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

### Préambule

En préambule, Eric Poulhe rappelle que 2022 était une année de sortie de crise sanitaire et de reprise des activités. Le Comité a été totalement investi dans son rôle au service du territoire, à travers une gouvernance active, partagée et structurée.

### Un Comité structuré et ouvert

#### **Une gouvernance active et partagée**

La vie démocratique du Comité se traduit par un ensemble de réunions qui se sont tenues en 2022 : onze réunions du bureau exécutif, trois du conseil d'administration, une assemblée générale mixte extraordinaire et ordinaire, six réunions du comité de pilotage du projet de développement qui sera validé en assemblée générale extraordinaire le 26 janvier 2023.

L'instruction partagée du Projet sportif fédéral (PSF) avec les 8 comités départementaux, témoigne également du fonctionnement démocratique du Comité. Eric Poulhe précise que le mode opératoire sera reconduit en 2023.

#### **Une équipe technique régionale renouvelée totalement opérationnelle**

L'équipe technique régionale, entièrement renouvelée, compte trois salarié.es à temps plein : Gauthier Vanden Abeele, Camille Hurez et Eleni Tsioli Vassiliadis. L'équipe est renforcée par deux conseiller.ère.s techniques sportif.ve.s, Emmanuel Brugvin et Claire Moal.

## Une dynamique sportive forte

### **Une animation sportive opérationnelle**

L'organisation des activités compétitives en Île-de-France concerne toutes les disciplines. Les activités de loisir sportif se pratiquent dans tous les environnements : eau calme, eau vive et mer.

### **Une politique sportive Jeunes qui porte ses fruits**

L'organisation sportive Jeunes du Comité est reconnue par tous comme un succès. La finale Jeunes à Vaires-sur-Marne, appréciée autant des participant.e.s que des cadres, a été le point d'orgue de toute l'animation de l'année.

Les moyens et l'organisation du parcours d'accession au haut niveau, se concrétise par l'inscription en liste Espoirs 2023 de 28 jeunes, 15 hommes et 13 femmes, sur quatre disciplines différentes, qui fait de l'Île-de-France une des trois régions référentes en France. Le Comité est également très fier du résultat de l'équipe minime francilienne qui se classe, en juillet 2022, troisième aux régates de l'Espoir.

### **Les Francilien.ne.s en équipe de France**

Les athlètes francilien.ne.s brillent sur la scène nationale et internationale, dans plusieurs disciplines : le paracanoë, le sprint, le slalom, la descente et le kayak polo. Certain.e.s préparent les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Les résultats internationaux figurent en détail dans le rapport.

## Un accompagnement territorial renforcé

### **Un soutien aux clubs de tous les instants**

Les clubs sont la cheville ouvrière du Comité qui les soutient et les accompagne à plusieurs niveaux :

- sur des problématiques opérationnelles comme l'emploi, l'accès à l'eau, la formation,
- sur la communication comme la publication d'articles numériques, la promotion,
- sur des projets comme la labellisation ou la rénovation de locaux,
- sur des moyens comme les dispositifs de financement, la logistique.

### **Le développement du loisir touristique**

Le Comité soutient et accompagne les clubs et les comités départementaux dans leurs relations avec les acteurs locaux : les collectivités, les offices de tourisme, Voies navigables de France (VNF)...

La mise en œuvre des parcours de randonnées nautiques constitue un axe fort du développement du loisir sportif des activités à la pagaie, avec une offre touristique durable. Quatre parcours pilotes sont en cours, à différents niveaux de maturité. Le parcours du Loing est mis en œuvre. Ceux du Petit et Grand Morin sont en phase de finalisation avec la réalisation et le déploiement de la signalétique. Celui de la Marne est en phase de construction.

### **Un ancrage territorial maillé sur toute l'Île-de-France**

Le référencement et l'animation du réseau des 19 gardiens de la rivière ou celui des cadres de clubs, sont un bon exemple de collaboration pour un ancrage territorial sur l'ensemble de l'Île-de-France.

## Le projet de développement

Le projet de développement, étendu sur deux olympiades, de 2021 à 2028, a été élaboré en co-construction avec les acteurs du territoire. Il concerne les sports de pagaie au sens large.

Après 7 réunions du comité de pilotage et un colloque régional, les trois instances de gouvernance ont validé les trois orientations du projet :

- les activités à la pagaie pour toutes et pour tous,
- une filière sportive au service des champion.ne.s de demain,

- une responsabilité sociétale sur le territoire.

Trois priorités définies pour chaque orientation, et un total de 22 actions, tracent la ligne de conduite pour les actions futures du Comité.

### Les perspectives 2023

Les perspectives pour 2023 sont l'accompagnement et le soutien des structures, le développement du loisir touristique.

L'animation sportive est illustrée par trois événements majeurs :

- la Nationale 1 masculine, à Corbeil-Essonnes, les 4 et 5 mars 2023,
- la finale Jeunes à Vaires-sur-Marne, le 18 juin 2023,
- la 9<sup>e</sup> édition de la TraverSeine, le 17 septembre 2023.

### Les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

Les épreuves olympiques et paralympiques de canoë et kayak vont se tenir sur le stade nautique Olympique d'Île-de-France, à Vaires-sur-Marne. Avec son siège sur le site, le Comité est particulièrement concerné par l'organisation de cet événement planétaire.

Le Comité et les structures locales sont totalement impliquées dans la dynamique de célébration et d'animation des Jeux Paris 2024. La Fédération et le Comité se sont rapprochés pour travailler étroitement sur cette thématique. Il est primordial que tous les acteurs franciliens se positionnent de manière forte pour accueillir la communauté régionale et nationale en devenant un catalyseur de célébration et d'animation.

### En route pour 2023, les Jeux et l'après

Le Comité se projette en 2023 avec ambition et enthousiasme, pour consolider son rôle d'animation et d'accompagnement des activités et des structures, développer et concrétiser les actions et les projets, et préparer la réussite collective des Jeux et de l'après Jeux.

En absence de remarque et de question de l'assemblée, Georges Le Pallec procède au vote à main levée.

#### Résolution 4

Approbation du rapport moral du président

- Votes : 87 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre
- ⇒ **Approbation du rapport moral à l'unanimité**

## RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

Georges Le Pallec présente le rapport du secrétaire général qui se résume en deux parties : le soutien aux clubs et un bilan sur les licences de 2022.

### Soutien des clubs

Georges Le Pallec souligne l'importance du soutien aux clubs et leur accompagnement dans leurs projets de développement, notamment pour ceux qui ont des problématiques d'infrastructures et un isolement géographique sur le territoire.

Il donne la parole à Camille Hurez, agent de développement en charge de l'accompagnement des structures et du secteur des espaces sites et itinéraires de navigation durable (ESIND).

En dehors de sa mission de support, Camille contribue à la création de synergies entre les clubs et les comités départementaux. Le déploiement des gardiens de la rivière illustre bien ce travail collaboratif. Elle précise que sa mission lui permet d'être à l'écoute de tous les acteurs de l'eau, et ainsi adapter ses interventions aux besoins des structures.

Camille intervient au sujet de la labellisation École française de canoë kayak (EFCK) en rappelant l'échéance du dépôt des dossiers au 31 mars 2023.

Elle évoque également l'ouverture de la campagne des Projets sportifs fédéraux (PSF).

## Bilan des licences 2022

Georges Le Pallec poursuit la présentation de son rapport avec le bilan des licences.

9 975 licences ont été délivrées en 2022, contre 7 396 en 2021.

L'augmentation est essentiellement due à la progression des licences à la journée. Le nombre de licences annuelles reste stable, comme le pourcentage global de pratique féminine.

### **Les licences annuelles adultes**

L'Île-de-France se classe au troisième rang national en ce qui concerne les licences annuelles adultes. Cette position est cohérente vis-à-vis des deux premières régions, la Bretagne et la Nouvelle Aquitaine, qui bénéficient d'un bassin de pratique plus large, sur les trois milieux.

### **Les licences annuelles jeunes**

Le nombre de licences annuelles Jeunes en Île-de-France se situe dans la moyenne nationale.

### **Les licences d'une durée de trois mois**

Bien que ce soit un dispositif saisonnier de transition intéressant, les licences d'une durée de trois mois sont peu utilisées au niveau national. Le phénomène est plus marqué en Île-de-France.

### **Les licences à la journée**

L'Île-de-France se positionne à la dernière place du classement national sur les licences à la journée. Ce rang est incohérent avec le nombre de clubs franciliens qui est supérieur à la moyenne nationale.

En examinant le décompte francilien, on constate que 40 % de structures, 21 clubs et 1 membre agréé, n'ont pas délivré de licences à la journée en 2022.

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation : le peu d'embarquements pour essai, l'absence de location ou d'encadrement pour des activités à la journée, ou bien, le non-respect du contrat d'affiliation à la FFCK.

Georges Le Pallec indique qu'en dehors du non-respect de leurs obligations, l'absence de licence entraîne des risques pour les dirigeants qui, en cas d'accident, ne seraient pas couverts par l'assurance. Il rappelle alors le règlement de la Fédération sur les conditions d'attribution des licences - article R – 1.3.1:

*« Une association affiliée à la Fédération, a l'obligation de délivrer à tous.les les pratiquant.e.s accueilli.e.s qu'ils.elles soient temporaires ou permanent.e.s, adhérent.e.s ou non, la licence adaptée à leur type d'activité...(…). Le non-respect de cette obligation est un motif de radiation de l'association de la liste des membres affiliés de la fédération. Les structures agréées peuvent délivrer la licence fédérale à leurs adhérent.e.s ou client.e.s. »*

## Questions – Réponses

Les questions et interventions des clubs portent sur :

- les conditions de couverture par l'assurance fédérale,
- les contraintes administratives et opérationnelles d'enregistrement des licences à la journée,
- l'utilité des licences trois mois,

- la prise en compte et confirmation définitive des inscriptions faites à travers le QR code, pour les licences à la journée.

En préambule, Eric Poulhe tient à féliciter les trois structures qui totalisent le plus grand nombre de licences à la journée : le Club des Ragondins, malgré son manque d'infrastructures, Arc de Seine Kayak, et le Comité départemental de Seine-Saint-Denis, qui centralise et enregistre toutes les licences à la journée des clubs de son département.

Eric Poulhe explique l'utilité des licences de trois mois qui sont destinées à une pratique périodique, dans le cadre d'un cycle de pratique de découverte par exemple, ou un cycle d'entraînement précédant un événement multisports ou un voyage intégrant des activités à la pagaie.

Concernant les contraintes temporelles de couverture de l'assurance, Eric Poulhe rappelle le délai est de 48 heures pour les licences à la journée.

Thierry Chapuis, président d'Arc de Seine Kayak, partage son expérience réussie d'enregistrement des licences à la journée, grâce à la mise à disposition d'un QR code permettant la saisie rapide des informations par les pratiquants eux-mêmes, avant le début de la séance. Béatrice Lucet, présidente du S.N.T.M. Saint Maur, abonde dans ce sens. En effet, les informations reçues sont validées par le club et les inscriptions sont confirmées en fonction des présences effectives. Gwendal Gregam, président du Club des Ragondins, confirme également que le système s'est bien amélioré avec un enregistrement en temps réel.

Disposer d'un fichier nominatif d'inscriptions, a également un intérêt commercial pour les clubs.

Emmanuel Brugvin, conseiller technique sportif du Comité, rappelle le prix d'une licence à la journée à 1 €.

En conclusion, Georges Le Pallec et Eric Poulhe alertent, une nouvelle fois, sur les risques d'absence de couverture par l'assurance et rappellent que 90 % des accidents se produisent sur l'eau calme.

## RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER ET AFFECTATION DU RESULTAT

### Bilan 2022

#### **Produits d'exploitation**

Loïc Le Baccon présente les comptes 2022 qui ont été revus par Stéphane Dablin, membre de la commission des finances, et par le bureau exécutif. Ils ont été présentés au conseil d'administration et audités par le commissaire aux comptes Gilles Marie.

Le total des recettes pour 2022 est de 454 376 €, inférieur de 17 000 € à celles de 2021.

Malgré une bonne reprise de l'activité du Comité en 2022, la non-reconduction de certaines subventions, entraîne une baisse du total des produits d'exploitation. Les subventions d'exploitation sont détaillées comme suit :

- Maintien de la subvention principale de la Région Île-de-France
- Non-reconduction du plan de sauvegarde et de l'action « Mon été, ma Région » par la Région Île-de-France
- Baisse de la subvention de fonctionnement d'environ 8 k€ de l'Agence nationale du sport
- Non-reconduction du fonds de développement de la vie associative d'environ 15 k€ et solde de la subvention « Héritage et société d'environ 18 k€ de l'Agence nationale du sport
- Aide à l'apprentissage versée uniquement en 2021

La répartition des produits d'exploitation montre l'importance des deux financeurs institutionnels dans le fonctionnement du Comité : la Région Île-de-France et l'État, représenté par l'Agence nationale du sport.

#### **Compte de résultat**

La reprise des activités du Comité et la baisse des subventions engendrent un déficit d'exploitation brut de 33,2 k€, avant l'utilisation des fonds dédiés de 2021.

L'utilisation des fonds dédiés à hauteur de 59,4 k€, et la facturation d'une prestation d'accompagnement de Nautisme en Île-de-France, permet de dégager un excédent net de 46,1 k€.

Cela permet de réaffecter 46 k€ en fonds dédiés pour les années 2023 et 2024, afin de reconduire l'accompagnement des commissions dans leurs différentes actions. Le solde des fonds dédiés, présent au bilan du 31 décembre 2022, sera ainsi de 71,6 k€.

Le Comité a deux ans pour conforter un modèle économique assurant un équilibre d'exploitation régulier.

## Actif

L'actif du Comité est de 592 417 € en 2022. Il se compose :

- d'un actif immobilisé, la valeur comptable du matériel du Comité, avec 15,3 k€ d'investissements en 2022, 9,2 k€ de sortie de matériels et 1,4 k€ en prêts à taux zéro aux clubs,
- de créances, avec 44 k€ de factures impayées et 118 k€ de subventions non versées au 31/12/22,
- de disponibilités correspondant à la trésorerie disponible sur les comptes du Comité au 31/12/22.

## Passif

Le passif du Comité en 2022 se compose :

- des capitaux propres : les résultats des différents exercices et les subventions d'investissement restant à amortir, avec 4,6 k€ d'amortissements des subventions en 2022,
- des provisions et fonds dédiés, avec 71,6 k€ en 2022 contre 95,5 k€ en 2021,
- des dettes, dont 76,5 k€ de factures fournisseurs impayées suite à des litiges de facturation avec l'Île de Loisirs Vaires-Torcy (IDLVT) et le Centre de ressources d'expertise et de performance sportive (CREPS), actuellement résolu, représentant 20 k€ de factures fournisseurs non reçues.

## Trésorerie

Le niveau de trésorerie reste très satisfaisant. La somme présente au 31/12/22 sur les comptes bancaires du Comité, retraitée de la variation des dettes fournisseurs, correspond à 7,3 mois du budget de dépenses 2023 (pour 8,5 mois en 2021 et 5,4 mois en 2020).

Eric Poulhe intervient pour expliquer le litige avec IDLVT et le CREPS. Comme indiqué dans plusieurs comptes rendus du bureau exécutif au courant de l'année 2022, l'arrivée du nouvel exploitant, IDLVT, a généré de nombreux dysfonctionnements : le CREPS a bien été mandaté coordinateur du mouvement sportif, mais depuis la fin de la précédente convention d'occupation sur le site en avril 2021, aucun nouveau projet n'a été présenté. En outre, le niveau de service n'était pas satisfaisant. Le mouvement sportif, exaspéré par la situation et la qualité des services rendus, a décidé, d'un commun accord, de suspendre le paiement des factures émises par IDLVT et le CREPS depuis décembre 2021. À la suite de plusieurs réunions du conseil des usagers, le délégué, Vaires Torcy Loisirs, a reconnu les difficultés rencontrées. Il s'est engagé à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour améliorer la situation et proposer prochainement une convention tripartite entre IDLVT, le CREPS et l'utilisateur, reprenant les points d'accords actés en conseil des usagers.

Compte tenu des engagements pris et de l'amélioration des services, le Comité a procédé au règlement d'une partie des factures. Restent en suspens, le règlement des factures de loyer qui sont toujours contestées du fait d'un désaccord sur la répartition aux tantièmes des espaces communs.

## Suivi des commissions d'activités

Le suivi financier des commissions confirme la reprise des activités de la majorité d'entre elles, avec un total de dépenses en 2022 de 103 953 €, et une participation du Comité à la hauteur de 76 k€, contre 60 k€ en 2021.

Eric Poulhe remercie Loïc Le Baccon ainsi que l'ensemble des responsables de budget pour leur travail, qui permet au Comité de disposer d'une gestion financière saine et rigoureuse.

En absence de remarque et de question de l'assemblée, Georges Le Pallec procède au vote à main levée.

#### Résolution 5

Approbation du rapport financier du trésorier et de l'affectation du résultat de l'exercice 2022

- Votes : 87 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre

⇒ **Approbation du rapport financier et de l'affectation du résultat à l'unanimité**

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 2022

Le commissaire aux comptes, Gilles Marie, prend la parole et confirme que la présentation des comptes faite par le trésorier était exhaustive et conforme à la réalité. Il indique que la situation financière avec la trésorerie actuelle est saine. Il émet toutefois un point de vigilance sur son évolution future et la pérennité des subventions.

N'ayant pas d'autre observation sur les comptes actuels, il certifie et atteste qu'aucune irrégularité n'a été constatée.

En absence de remarque et de question de l'assemblée, Georges Le Pallec procède au vote à main levée.

#### Résolution 6

Approbation du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2022

- Votes : 87 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre

⇒ **Approbation du rapport du commissaire aux comptes à l'unanimité**

## BUDGET PREVISIONNEL 2023

### Budget général 2023

Loïc Le Baccon reprend la parole et remercie les responsables de budget pour le travail commun dans la construction budgétaire 2023.

Le total des produits est de 417 496 €, en augmentation de 22 423 € par rapport à 2022, essentiellement sur le secteur des activités. Les subventions ont été provisionnées à la baisse, liée à la non-reconduction de subventions exceptionnelles, notamment celle de la Région Île-de-France.

Il attire également l'attention sur une augmentation des charges au niveau des commissions.

Une reprise de 68 034 €, sur les fonds dédiés disponibles de 71 607 €, est prévue pour appuyer le développement des activités des commissions. Cette solution étant temporaire, il est important de trouver un modèle pour fonctionner, dans le futur, sans recours aux fonds dédiés.

Aussi, afin de préserver une partie de ces fonds dédiés pour l'année 2024, année des Jeux Olympiques et Paralympiques, il est demandé aux différents responsables de budget de dégager une marge budgétaire de 5%. Elle sera réalisée par l'augmentation des recettes, et/ou la réduction des dépenses moyennes par action. Cela permettra de disposer de 27 k€ en fonds dédiés au 31 décembre 2023.

### Synthèse analytique

Une synthèse analytique du budget 2023 a été élaborée, permettant de prendre en compte une ventilation des salaires et des coûts de fonctionnement du Comité sur ses différents pôles : services, développement et activités.

La synthèse permet, à chaque responsable de budget, d'avoir un meilleur suivi de son budget.

## Répartition des dépenses

Des dépenses, pour un montant de 485 530 €, sont réparties entre les différents secteurs : 18% sur la filière d'accès haut niveau, 14 % sur les services généraux, 13 % sur le sport de compétition et l'animation sportive, 12 % sur la formation, 8 % sur l'animation territoriale et les services aux clubs et 6 % pour les espaces sites itinéraires et navigation durable.

## Questions – Réponses

Les questions des clubs portent sur l'importance et l'étendue de la baisse des subventions.

Eric Poulhe apporte un complément d'informations sur la baisse de la subvention des Projets sportifs fédéraux (PSF). Au-delà d'une baisse globale nationale de la subvention 2023, le Comité est pénalisé par la politique fédérale. En effet, dans une volonté de rééquilibrage, la Fédération a d'une part, révisé la répartition des montants alloués, à égalité entre les comités régionaux et les clubs, et d'autre part augmenté les sommes versées à certaines régions défavorisées, au détriment d'autres régions, comme l'Île-de-France, qui bénéficiaient par le passé de subventions importantes. Par ailleurs, les mauvais indicateurs franciliens, notamment sur les licences à la journée, a contribué à la baisse de la subvention.

Loïc Le Baccon intervient pour partager une remarque du commissaire aux comptes. La réalisation du budget 2023 aura peu d'impact sur la trésorerie du fait des fonds dédiés utilisés et des amortissements. En outre, si la marge budgétaire de 27 k€ est atteinte, la trésorerie restera stable.

En absence de remarque et de question de l'assemblée, Georges Le Pallec procède au vote à main levée.

### Résolution 7

Approbation du budget prévisionnel 2023

- Votes : 87 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre

⇒ **Approbation du budget 2023 à l'unanimité**

## CONTRIBUTIONS FINANCIERES 2024

Loïc Le Baccon rappelle que l'assemblée générale de 2021 a voté le changement du mode de calcul des contributions financières des structures en 2023. La contribution est calculée par palier, de 30 à 150 €, en fonction du nombre de licencié.e.s.

Pour 2024, il est proposé d'appliquer une augmentation de 3%.

Membres affiliés	Montant annuel
Moins de 20 licences	31 €
de 20 à 39 licences	52 €
de 40 à 59 licences	72 €
de 60 à 79 licences	93 €
de 80 à 99 licences	113 €

de 100 à 119 licences	134 €
120 licences et plus	155 €

Membres agréés	Montant annuel
Type A et Type B	155 €

En absence de remarque et de question de l'assemblée, Loïc Le Baccon procède au vote à main levée.

### Résolution 8

Approbation du montant des contributions financières pour 2024

- Votes : 87 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre

⇒ **Approbation du montant des contributions financières à l'unanimité**

## RAPPORT DES CONSEILLER.ERE.S TECHNIQUES SPORTIF.VE.S

Claire Moal présente le rapport 2022 des deux conseiller.ère.s techniques sportif.ve.s du Comité.

L'année 2022 a été remplie de défis positifs : rénover, bâtir, construire, parfois détruire pour reconstruire, toujours dans une vision large et une coordination parfaite avec tous les maitres d'ouvrage. Ça n'aurait pas été possible sans l'esprit d'équipe et le professionnalisme de l'équipe régionale actuelle, mais aussi d'Annie, Hugues et Lou, qui se sont orientés vers de nouveaux horizons professionnels.

Les projets ambitieux du Comité en 2022 ont été l'occasion, pour les conseiller.ère.s, d'assumer un véritable rôle de conducteur de travaux, entre bureau et terrain. Une démarche de co-construction a été menée avec succès entre les membres de l'équipe technique régionale, les cadres régionaux, professionnels et bénévoles, les élu.e.s, et plus particulièrement ceux du bureau exécutif et les président.e.s des commissions.

Les chantiers entrepris sont nombreux et importants : relance des plans d'activité, formation, développement de la stratégie sportive vers le haut niveau, organisation d'événements nationaux, animation régionale pour tous les publics, accompagnement, projets scolaires, projet de développement... Ces chantiers ne seraient ni envisageables, ni réalisables, sans l'aide des bénévoles passionné.e.s, piliers de la « maison francilienne ».

Le parallèle avec l'univers du bâtiment est aussi valable pour les points négatifs. Comme le secteur de la construction, le canoë et kayak est perçu, comme un milieu d'hommes. Le manque de connaissance pour les métiers de bénévoles et professionnels des sports de pagaie, notamment par les jeunes et les féminines, renforce ce préjugé. Ainsi, les conseiller.ère.s techniques du Comité sont très reconnaissant.e.s de pouvoir accompagner des bénévoles qui œuvrent pour combattre ces préjugés.

C'est le cas du groupe de travail Mixité, qui a travaillé durant plus d'un an pour rebâtir des fondations saines. Claire Moal invite Florence Goret à présenter les travaux du groupe dont elle a eu la charge.

Florence Goret prend la parole en indiquant que les premières actions ont débuté il y a dix ans. En réalisant le chemin qu'il restait à parcourir pour réussir la mixité dans le milieu sportif, elle a décidé, il y a un an, de constituer et piloter un collectif composé de bénévoles qu'elle remercie chaleureusement pour leurs contributions.

Les principales thématiques ont été la technique, la formation, l'équipement et la communication.

Un poster prônant la mixité de pratique a été réalisé avec le slogan « La mixité, on a tout à y gagner ». Il sera remis aux représentant.e.s des structures présent.e.s, en échange de la signature de la charte de la mixité.

Les engagements et des exemples d'actions sont présentés en séance :

- assurer la présence de femmes et d'hommes lors des journées d'accueil,
- accompagner dans un choix de matériel adapté à toutes les morphologies,
- promouvoir tous les sports de pagaie sans distinction de genre,
- transmettre une pédagogie positive et participative sans a priori de genre,
- encourager les femmes dans les activités de compétition,
- recommander des techniques variées pour toutes les capacités physiques,
- inciter les femmes à se former à l'encadrement et /ou à l'entraînement,
- reconnaître l'ensemble des actions grâce à une communication paritaire.

Une préconisation particulière est faite aux instances dirigeantes des structures, pour l'intégration des femmes et l'utilisation d'un langage égalitaire dans les communications.

Florence Goret attire l'attention de l'assemblée en faisant référence à Alice Milliat, pionnière du sport féminin, et le fait que les Jeux Paris 2024 seront, pour la première fois de leur histoire, totalement paritaires.

Elle conclue son intervention en invitant les représentant.e.s des structures présent.e.s, à se rapprocher d'elle à l'issue de l'assemblée, pour ratifier la Charte de la mixité et recevoir le poster.

## REPRESENTANT.E.S ET SUPPLEANT.E.S COLLEGE I, A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFCK DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2023

Georges Le Pallec présente les représentant.e.s et les suppléant.e.s à l'assemblée générale de la FFCK du 1<sup>er</sup> avril 2023 qui sont :

- Eric Poulhe (titulaire) et François Durand (suppléant)
- Loïc Le Baccon (titulaire) et Georges Le Pallec (suppléant)
- Francis Poulain (titulaire) et Isabelle Briois (suppléante)

En absence de remarque et de question de l'assemblée, Georges Le Pallec procède au vote à main levée.

### Résolution 9

Élection à l'assemblée générale de la FFCK du 1<sup>er</sup> avril 2023, des trois représentant.es et suppléant.es collège I

- Votes : 87 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre  
⇒ **Élection des représentant.e.s et suppléant.e.s à l'unanimité**

## REPRESENTANT.E.S ET SUPPLEANT.E.S COLLEGE II ET III, A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFCK DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2023

Aucun.e représentant.e ou suppléant.e pour le collège II et III

## QUESTIONS ECRITES A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFCK DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2023

Georges Le Pallec présente la question écrite que le Comité souhaite soumettre à l'assemblée générale de la FFCK du 1<sup>er</sup> avril 2023 :

## Impact du calendrier national sur le régional

### **Respect des procédures d'établissement du calendrier national et de la sanctuarisation des week-ends libres réservés aux animations régionales**

Dans le règlement d'établissement du calendrier national de la FFCK, les week-ends réservés à l'animation régionale, nommés « week-ends libres », garantissent que les animations régionales ne soient ni perturbées, ni annulées, par la concurrence d'une manifestation inter-régionale ou nationale à la même date. On constate depuis trois ans, que cette règle n'est pas appliquée : 10-11/04/21 Sélections slalom à Vaires, 09-10/21 Tokyo-Vaires-Paris, 19-20/03/22 Open de France de sprint à Vaires, 07-08/10/23 Coupe du Monde de slalom à Vaires. On peut également déplorer l'ajout, en cours d'année, de manifestations portées par le siège qui télescopent des manifestations régionales inscrites et préparées de longue date : 21-22/05/22 Kayak Paddle Marne à Vaires (annoncée en janvier-février 2022), 24-25/09/22 Slalom Vaires Race à Vaires (annoncée en mars-avril 2022). Ces situations à répétition, irrespectueuses des règles fédérales, sont préjudiciables à l'organisation des animations régionales et à la mobilisation de ses forces vives.

### Quelle procédure, la FFCK garantit-elle de mettre en œuvre, pour le maintien et le respect des week-ends libres réservés aux animations régionales ?

En absence de remarque et de question de l'assemblée, Georges Le Pallec procède au vote à main levée.

#### Résolution 10

Approbation de la question écrite présentée à l'assemblée générale de la FFCK du 1<sup>er</sup> avril 2023

- Votes : 87 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre

⇒ **Approbation de la question écrite à l'unanimité**

## ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, REPRESENTANT.E.S DES MEMBRES AFFILIES - COLLEGE I, POSTES VACANTS RESERVES AUX FEMMES

Georges Le Pallec présente la candidature de Marie-Pierre Jacquemot, présidente du Club Canoë Kayak Versailles, qui prend la parole pour se présenter.

En absence de remarque et de question de l'assemblée, Georges Le Pallec procède au vote à main levée.

#### Résolution 11

Élection de Marie-Pierre Jacquemot au conseil d'administration, au titre des représentant.es des membres affiliés, collège I

- Votes : 87 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre

⇒ **Élection de Marie-Pierre Jacquemot à l'unanimité**

## ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, REPRESENTANT.E.S DES MEMBRES AGREES DE TYPE A COLLEGE II

Aucun.e candidat.e

## ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, REPRESENTANT.ES DES MEMBRES AGREES DE TYPE B COLLEGE III

Georges le Pallec présente la candidature de François Fauvel, directeur général de Nautisme en Île-de-France, qui prend la parole pour se présenter.

En absence de remarque et de question de l'assemblée, Georges Le Pallec procède au vote à main levée.

### Résolution 12

Élection de François Fauvel au conseil d'administration, au titre des représentant.e.s des membres agréés de type B, collège III

- Votes : 1 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre

⇒ **Élection de François Fauvel à l'unanimité des membres type B, collège III**

## JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES, VOLONTAIRES PARIS 2024

Cyril Nivel, Canoe et Paracanoë Sport Manager Paris 2024, se présente et se réjouit de sa présence à l'assemblée, qui lui donnera l'occasion de présenter les Jeux Paris 2024 et plus particulièrement les épreuves de canoë et kayak.

L'Île-de-France est un territoire très engagé pour les Jeux : il reçoit toutes les épreuves de canoë et kayak et totalise, jusqu'à présent, 95 bénévoles présélectionné.e.s pour être volontaires aux Jeux Paris 2024.

Le site de Vaires-sur-Marne accueillera, pour la première fois depuis Pékin en 2008, l'ensemble des épreuves de canoë et kayak, avec environ 36 000 spectateurs par jour. Fédérer la famille des sports de pagaie, est un véritable enjeu pour la réussite de ces Jeux. Pour garantir la sobriété des Jeux sur le site, le nombre d'infrastructures temporaires est limité, avec une utilisation optimale des espaces et des infrastructures existantes.

Le programme des Jeux est dense et s'étend sur les 15 jours : 9 jours pour les épreuves de slalom, avec les épreuves d'aviron organisées le matin lors de la première semaine, et 5 jours pour les épreuves de sprint se terminant la veille de la cérémonie de clôture. Les épreuves de paracanoë se dérouleront sur trois jours, avec deux jours de finales le week-end de clôture des Jeux Paralympiques.

Cyril Nivel présente une vidéo « Look des Jeux », qui est un avant-goût de l'identité graphique de Paris 2024. Elle sera identique pour les Jeux Olympiques et les Jeux Paralympiques. L'objectif est de transmettre l'esprit français autour des couleurs et des motifs qui reprennent les formes des équipements sportifs et des monuments français.

Cyril Nivel indique à ceux et celles qui n'ont pu présenter leur candidature lors de l'ouverture de la campagne « sourcing » lancée par les fédérations, qu'il sera possible de le faire lors de la campagne ouverte au grand public le 22 mars 2023. Bien que le nombre de candidatures soit important, le comité d'organisation des épreuves de canoë et kayak, sera capable, en collaboration avec la FFCK et le Comité, d'identifier et d'accepter des volontaires issus des structures franciliennes.

### Questions – Réponses

Les questions des clubs portent sur :

- la sélection des volontaires sur le site de Vaires-sur-Marne,
- les difficultés rencontrées pour comprendre et choisir les missions proposées aux volontaires,
- l'acceptation des candidatures des volontaires.

Pour être sélectionné sur le site de Vaires-sur-Marne, Cyril Nivel explique qu'il faut, lors de la procédure de candidature en ligne, sélectionner la Région Île-de-France et le cluster « Paris Est », qui concerne essentiellement le canoë et kayak.

Il précise que les missions sont assez génériques, car transversales à tous les sports. En cas de doute, il engage les intéressés à se rapprocher du Comité qui pourra les renseigner, les orienter ou lui remonter le problème.

Le nombre initial de 280 volontaires devrait être revu à la hausse. Eric Poulhe invite donc les participants à l'assemblée d'informer les membres de leur structure de cette opportunité, et les inviter, pour ceux qui le souhaitent, à déposer une candidature en ligne lors de la campagne grand public. Afin que les candidats issus de nos structures soient identifiés lors de la sélection finale, il leur est demandé, une fois enregistré sur la plateforme, de transmettre leur nom au Comité.

Eric Poulhe évoque aussi le rejet de certaines candidatures lors de la campagne « sourcing », faite sur des critères complètement anonymes, et sur la base de mauvais choix faits en raison de l'incompréhension de la procédure. Il rappelle que ces personnes pourront également candidater lors de la campagne grand public et communiquer leurs coordonnées au Comité.

Cyril Nivel indique que Paris 2024 annoncera les candidatures acceptées en septembre 2024. Les 95 volontaires présélectionnés lors de la procédure de « sourcing » ont dû recevoir depuis le 7 mars un courriel de confirmation et de procédure d'inscription sur la plateforme Paris 2024. Il invite ceux et celles qui n'auraient pas reçu le courriel, à se rapprocher de la FFCK.

Concernant la billetterie, Cyril Nivel confirme que tous ceux qui n'auraient pu s'en procurer lors de la première phase, pourront accéder à une deuxième phase de billetterie individuelle, en cours d'ouverture. Au vu de la première phase, où les billets pour le canoë et kayak se sont vendus en trois jours, la demande risque d'être supérieure à l'offre.

## JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES, TRIBU PARIS 2024

Gianni Cappai, directeur technique national adjoint à la FFCK, présente le projet de la Tribu Paris 2024.

L'enjeu est de réussir les Jeux pour le canoë et kayak, en lien fort avec l'ensemble des départements, et tout particulièrement, avec le Comité.

Quatre axes forts de la stratégie fédérale sont déclinés au niveau du territoire :

### **(Re)mobiliser la Tribu et la faire grandir/évoluer dans toute l'Île-de-France**

- Définir le projet francilien de la Tribu jusqu'en 2023
- Mobiliser tous les acteurs du canoë et kayak en Île-de-France : comités départementaux, clubs, les collectivités, avec comme levier financier les projets sportifs fédéraux (PSF), avec une incitation pour les comités régionaux à développer une action Paris 2024, et une enveloppe nationale pour des actions Tribu
- Faire vivre la Tribu sur les temps forts 2023 en Île-de-France lors des coupes du Monde de sprint en août 2023, et de slalom en octobre, mais aussi des événements régionaux comme la TraverSeine
- S'organiser collectivement pour l'accueil des volontaires Paris 2024 non franciliens.

### **Célébrer les Jeux dans des espaces festifs et conviviaux**

- Accueillir les membres de la Tribu d'où qu'ils viennent, avec la création d'un guide Tribu
- Proposer des activités de (re)découverte des pratiques des sports de pagaie au grand public
- S'associer aux collectivités « Terres de Jeux »
- Valoriser les élu.e.s, les bénévoles, les athlètes, les partenaires des structures franciliennes

### **Faire vivre le canoë et kayak au Club France à La Villette**

Le Club France, un des hauts lieux des festivités des Jeux, sera installé à La Villette, avec un espace et des activités ouvertes au grand public :

- Assurer la présence et la visibilité du canoë et kayak, aussi bien auprès des médias que du grand public
- Proposer des activités nautiques au grand public (20 000 personnes prévues par jour au parc de la Villette)

- Construire un programme d'activités avec les comités départementaux
- Célébrer l'histoire du canoë et kayak en Île-de-France à travers, par exemple, une olympiade culturelle ou des expositions

### **Faire de la Maison des sports de pagaie un espace ouvert et accueillant**

La Maison des sports de pagaie, nouveau siège de la FFCK actuellement en construction à l'entrée du stade Olympique, sera achevée début 2024. Elle constitue le dernier axe de cette stratégie :

- Accueillir la famille du canoë et kayak : élu.es, bénévoles, proches des athlètes
- Permettre aux athlètes et à leurs familles de se retrouver
- S'ouvrir à la Fédération internationale de canoë et aux fédérations étrangères
- Constituer une belle vitrine pour les disciplines du canoë et kayak et leur histoire, en organisant des expositions, des conférences et d'autres événements.

### **Questions – Réponses**

Les questions des clubs portent sur :

- l'accès au site de Vaires-sur-Marne pendant les Jeux,
- la période d'occupation du site de Vaires-sur-Marne les équipes et les athlètes,
- le déménagement du Comité pendant la période des Jeux,
- les difficultés d'organisation d'événements pendant la période proche aux Jeux Olympiques et Paralympiques,
- l'organisation d'événements permettant aux clubs d'avoir accès aux grandes organisations internationales, voire aux Jeux Olympiques et Paralympiques,
- la participation des volontaires à la cérémonie d'ouverture et de clôture des Jeux.

Gianni Cappai rappelle que le stade Olympique d'Île-de-France sera accessible en transports en commun depuis Paris : Transilien ligne P arrêt Vaires-Torcy, RER ligne E arrêt Chelles-Gournay, RER ligne A arrêt Bussy-Saint-Georges. Des navettes en bus seront mises en place pendant les Jeux pour rallier le stade.

En ce qui concerne les événements exclusifs destinés aux clubs et à leurs adhérents, Gianni Cappai répond que le sujet est à construire de manière collective et constitue une idée à exploiter. Il peut être envisagé, pendant les coupes du Monde, d'animer un événement en parallèle qui permettra d'assister aux compétitions.

À la question sur l'accès au bassin d'eau vive, Eric Poulhe rappelle que des créneaux d'eau vive sont déjà proposés gracieusement aux clubs pendant l'organisation d'événements internationaux, comme ce fut le cas à la Kayak Paddle Marne, à la Vaires Slalom Race, et vraisemblablement pendant la coupe du Monde de slalom.

En complément des propos de Gianni Cappai, Eric Poulhe évoque la volonté de la Fédération, du Comité et des comités départementaux d'établir un équilibre territorial entre l'est et l'ouest dans l'organisation d'événements à l'occasion des Jeux. Trois espaces sont actuellement identifiés : la Maison des sports de pagaie, avec un accès réservé aux personnes accréditées, la base de Torcy Canoë Kayak, pour accueillir la Tribu, et enfin la Villette, pour le grand public. Il serait intéressant d'établir d'autres points de connexion sur le territoire, notamment dans les clubs qui auraient des athlètes engagés dans les épreuves, et qui disposeraient d'espaces de célébration, comme l'Athletic Club Boulogne-Billancourt ou le Red Star Club Champigny.

Concernant les périodes d'occupation du site, Cyril Nivel indique que le site ouvre officiellement le 20 juillet aux entraînements officiels, mais qu'un grand nombre de réservations a été effectué par des équipes internationales à partir de mai 2024. Certaines s'entraînent déjà sur le site. Le volet de la sécurité et d'accès au site sera très contraignant, et l'impact sur le calendrier régional, inévitable. Aucune compétition ne se tiendra sur le site à compter du 8 avril 2024.

Eric Poulhe ajoute que le site Olympique sera entièrement privatisé par le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) du 28 juin au 8 octobre 2024. Le Comité devra quitter les lieux durant cette période et libérer ses espaces au profit du COJOP. Il ne déménagera pas à la Maison des sports de pagaie de la Fédération.

Gianni Cappai rappelle que la FFCK aura aménagé dans ses nouveaux locaux avant le début des Jeux. Un événement retour des Jeux, « Paris-Vaires-Los Angeles », sera organisé par la Fédération à la fin du mois d'octobre 2024.

## SUJETS DIVERS

Georges Le Pallec reprend la parole pour répondre à deux questions diverses.

### **Dispositif d'aide de la Région Île-de-France à l'équipement de véhicules**

Dans le cadre des contraintes de circulation des véhicules en zone à faibles émissions (ZFE), la Région Île-de-France a lancé un dispositif d'aide à l'équipement, auquel les clubs peuvent faire appel pour l'achat de nouveaux véhicules, et ainsi faciliter certains de leurs déplacements. Sachant que l'inflation a porté plus sur les véhicules d'occasion que sur les véhicules neufs, il préconise l'achat de véhicules neufs, qui répondent mieux aux critères de circulation. Pour les autres contraintes de circulation, il n'y a pas de solution pour l'instant, excepté les quelques autorisations de circulation exceptionnelles accordées aux véhicules de loisir.

### **Hausse des tarifs pour l'utilisation des créneaux d'eaux vives dans les Îles de loisirs**

La hausse de tarifs de créneaux d'eau vive est un sujet qui préoccupe le Comité. Eric Poulhe indique que pour l'Île de loisirs de Vaires-Torcy, les tarifs pratiqués sont votés par la Région Île-de-France et que le Comité et les clubs franciliens bénéficient de tarifs conventionnés préférentiels dans le cadre d'une convention.

Il serait souhaitable d'engager une démarche similaire avec l'Île de loisirs de Cergy pour obtenir des tarifs négociés. Un relais local composé des clubs locaux est indispensable pour discuter avec l'Île de Loisirs avec, bien sûr, l'appui du Comité. Sans l'existence d'une force locale de négociation, l'intervention du Comité n'est pas légitime.

## DISTINCTIONS

Georges Le Pallec remercie les participant.e.s pour les échanges très constructifs et introduit la dernière partie de la réunion, les distinctions.

Le Comité souhaite mettre en valeur, à l'occasion de son assemblée générale, des individus pour leurs actions et/ou leurs performances sportives à travers trois catégories : Jeune espoir, Athlète de haut niveau et Responsable d'organisation R1.

Pour la catégorie Jeune espoir, un trophée est remis en séance à Aloïs Brucher (Red Star Club Champigny). En son absence Ganny Dinally, président du Comité départemental de Seine-et-Marne, reçoit le trophée d'Ana-Lucia Nowakowski (Association nautique de Avon CK).

Pour la catégorie Athlète de haut niveau, Antoine Le Floch Decorchemont (A.S. Corbeil-Essonnes CK) et Augustin Reboul (Joinville Eau Vive) sont distingués. En leur absence, Patricia Silva, présidente du Club A.S Corbeil-Essonnes CK, reçoit le trophée d'Antoine, et Francis Poulain, celui d'Augustin.

Pour la catégorie Responsable d'organisation R1 de l'année, le trophée est remis à Matthieu Lauberton (Athletic Club Boulogne-Billancourt), président de la commission Jeunes et R1 du Challenge Jeunes. Il fait part de sa joie et de sa reconnaissance d'être récompensé.

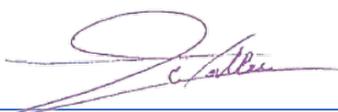
## CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Eric Poulhe rejoint Georges Le Pallec sur la qualité des échanges effectués lors de l'assemblée. Le Comité est un ensemble constitué des comités départementaux, des structures franciliennes, de bénévoles passionné.e.s et engagé.e.s. Cette force collective lui permet de se projeter dans l'avenir.

Les Jeux seront l'opportunité de mettre en œuvre des projets en commun et en synergie avec la Fédération, le comité régional et les comités départementaux pour en garder un héritage. La réussite des Jeux sera certaine si l'Île-de-France parvient à devenir une terre d'accueil et de célébration.

Il remercie tout.es les participant.e.s pour leur présence et les invite à poursuivre leurs échanges autour du buffet déjeunatoire.

Procès-verbal établi le 3 avril 2023



Georges Le Pallec, secrétaire général



Eric Poulhe, président